Image not found or type unknown

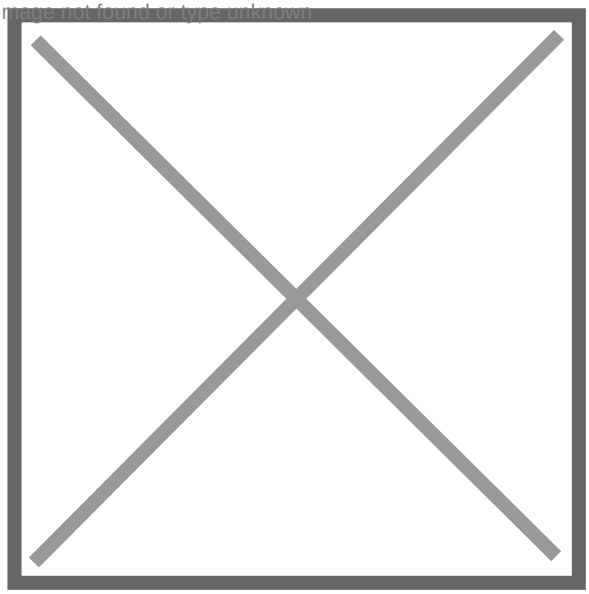

Détournement d’héritage de la part des membres de la famille

Par **titinou17000**, le **07/07/2016** à **14:08**

bonjour,
étant en froid avec ma mère avant son décès du a un cancer,j'ai appris il y a peut de temps que mes deux sœurs s’étaient fait emmètre des chèques pour une valeur de 30000€ chacune et de 10000€ pour le fils de l'une d'elle pour que ni mon frère qui était dans la même situation ni moi ne puissions avoir notre part d’héritage.
J'aimerais savoir si j'ai un recours pour réclamer les sommes dus et si il y a un délai de prescription.
merci de vos reponse

Par **bouledogue818**, le **05/08/2016** à **17:56**

Bonjour,
Je pense que vous devriez demander à la banque de votre mère les relevés bancaires. Vous pouvez le faire pour les 10 dernières années. C'est payant mais vous aurez ainsi la preuve que tel chèque a été fait au nom d'un tel. Si les sommes sont trop importantes par rapport à son patrimoine, vous pourrez demander leur réintégration dans la succession(sauf si c'est pour les bonnes œuvres je crois). Sinon ces chèques seront considérés comme des présents d'usage. Idem pour les assurances vies.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés